

Amitiés cryptiques

GUSTAV est étudiant en droit et habite en colocation avec JUSTINE et SONIA. Rompu aux nouvelles technologies, il décide durant le confinement de se lancer dans des opérations d'achat et vente de cryptomonnaies. Ayant généré d'importants bénéfices, GUSTAV convainc ses colocataires de lui confier toutes leurs économies pour les investir. Le 13 mai 2020, JUSTINE et SONIA versent alors chacune à GUSTAV un montant de CHF 10'000 sur des sous-comptes de ce dernier. Aucun document écrit n'est signé mais JUSTINE et SONIA indiquent oralement à GUSTAV qu'il a „carte blanche“ pour faire fructifier leur argent, lui donnent une copie électronique de leurs signatures pour les urgences, et lui promettent chacune de lui payer des honoraires de gestion à hauteur de CHF 150 / mois.

Sûr de son coup, GUSTAV investit immédiatement la totalité des fonds qui lui ont été confiés dans une nouvelle cryptomonnaie nommée Cré\$u\$. Le 14 mai 2022, GUSTAV constate toutefois avec effroi que le cours du Cré\$u\$ s'est effondré et que les sous-comptes de JUSTINE et SONIA ont perdu 75% de leur valeur.

Il prend son courage à deux mains et convoque ses colocataires pour leur annoncer la couleur. JUSTINE et SONIA sont hors d'elles et exigent de GUSTAV qu'il leur restitue l'intégralité des sommes qu'elles lui ont confiées sans quoi elles n'hésiteront pas à déposer plainte contre lui...

Terrorisé à l'idée qu'une plainte soit déposée contre lui, GUSTAV s'exécute sans sourciller. Toutefois, le lendemain, il panique en constatant que de nombreuses factures ouvertes sont posées sur son bureau. Il convoque JUSTINE et SONIA dans la cuisine et leur demande de s'acquitter des honoraires de gestion qu'elles s'étaient engagées à lui payer, ce qu'elles refusent catégoriquement. GUSTAV tombe des nues, leur promet de les traîner au Tribunal, fait ses valises et retourne s'installer chez ses parents à Vaduz.

Conscient qu'il ne dispose d'aucun écrit, GUSTAV crée alors sur son ordinateur un document retranscrivant verbatim les engagements de JUSTINE et SONIA (carte blanche et honoraires de gestion à hauteur de CHF 150 / mois). Il inscrit la date du 13 mai 2020, ajoute les signatures électroniques de JUSTINE et SONIA puis imprime le document. Il dépose ensuite devant le Tribunal civil une demande en paiement contre JUSTINE et SONIA en annexe de laquelle il produit le document créé sur son ordinateur. JUSTINE et SONIA sont condamnées par le Tribunal civil à payer à GUSTAV la somme de CHF 1'500 chacune plus intérêts.

Furieuses de constater que leurs signatures ont été utilisées sans leur accord, JUSTINE et SONIA déposent plainte pénale contre GUSTAV et publient sur la page Facebook de la faculté de droit, un photomontage de ce dernier avec un nez de Pinocchio, accompagné du texte suivant : „Master en escroquerie : mention summa cum laude“.

Cette publication est likée le même jour par 40 étudiants de la faculté. KARINA, la petite-amie de JUSTINE en vacances à Bora-Bora, publie quant à elle en dessous de la photo le commentaire suivant „C'est triste...“. Etant depuis toujours éperdument amoureux de JUSTINE et jaloux de KARINA, GUSTAV n'hésite pas une seconde et dépose plainte pénale contre KARINA pour diffamation.

Après quelques mois d'instruction, le Ministère public renvoie GUSTAV en jugement pour faux dans les titres et escroquerie au préjudice de JUSTINE et SONIA et adresse une copie de son dossier à l'autorité de surveillance des marchés financiers FINMA. Dans l'autre procédure pénale ouverte sur plainte de GUSTAV, la même autorité renvoie KARINA en jugement pour diffamation.

Vous avez deux minutes (par vidéo) pour :

1. [Nom de famille A-M] Plaider l'acquittement de GUSTAV
2. [Nom de famille N-Z] Plaider l'acquittement de KARINA

**Résous l'affaire et
gagne un stage.**

**Schellenberg
Wittmer**
Avocats